

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES

MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse tenue le 6 juin 2026, à 11 h en présentielle et par visioconférence au 454 chemin Lac-Tremblant-Nord, Lac-Tremblant-Nord, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Mairesse : Madame Kimberly Meyer

Conseillers :

Monsieur Eric Lessard
Monsieur Philippe Couture
Monsieur Christian de Varennes
Monsieur Peter Richardson
Monsieur Jean Cloutier

Madame la conseillère Barbara McDonald.

Mme Stéphanie Carrière, directrice générale et greffière trésorière est présente.

Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 11 h.

1. Résolution 2026-06-71 - Adoption de l'ordre du jour;

1. *Adoption de l'ordre du jour;*
2. *Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;*
3. *Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2026;*
4. *Ratification des paiements exécutés par chèque;*
5. *Rapports de la Mairesse :*
 - *Lac-Tremblant-Nord;*
 - *Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;*
 - *Mont-Tremblant;*
 - *Rapport des comités Agglo.*
6. *Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;*
7. *Règlements :*
 - 7.1 *Avis de motion : Règlement 2026-06 Établissant la création du Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques*
 - 7.2 *Dépôt du Règlement 2026-06 Établissant la création du Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques*

8. Résolutions :

8.1 Signature - Entente intermunicipale de collaboration et de partage des coûts pour la gestion d'un barrage de castors mitoyen

8.2 Achat - billets Le Sommet de l'Innovation Municipale du 13 au 15 octobre 2026

8.3 Appui - Mouvement Zachary Miron

8.4 Dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

8.5 Dépôt des faits saillants du rapport financier 2025 par la mairesse

9. Rapport des comités :

9.1 Comité des finances et administration :

9.1.1 États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mai 2026;

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 Demande DPCOL260003, demande de permis pour une construction neuve, matricule 1427-69-1052-0-005-0001, lot 6 219 789 du cadastre du Québec ; 2^e présentation;

9.2.2 Demande DPCAL260018, demande de certificat d'autorisation pour la construction d'une entrée privée, matricule 1427-69-1052-0-005-0001, lot 6 219 789 du cadastre du Québec;

9.2.3 Adoption du procès-verbal :

9.2.4 Procès-verbaux du 13 et 27 avril 2026

10. Acceptation de correspondance;

11. Affaires nouvelles;

12. Période d'intervention des membres du conseil;

13. Deuxième période de questions;

14. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

3. Résolution 2026-06-72 – Dépôt et adoption de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2026

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2026-06-73- Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richarson

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} mai au 31 mai, 2026 et d'approuver et de confirmer les déboursés effectués pendant cette même période pour une somme totale de 91 514 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Rapports de la mairesse:

- a. Lac-Tremblant-Nord;
- b. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- c. Ville de Mont-Tremblant; et
- d. Rapport des comités Agglo.

6. Résolution 2026-06-74 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 8 juin 2026 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Règlements :

7.1 Avis de motion : Règlement 2026-06 Établissant la création du Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

****Madame Kimberly Meyer se retire de la discussion****

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Philippe Couture qu'il y aura adoption du Règlement 2026-06 Établissant la création du Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement 2026-06 Établissant la création du Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.2 Résolution 2026-06-75 - Dépôt du Règlement 2026-06 Établissant la création du Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de Règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

*****Madame Kimberly Meyer se retire de la discussion*****

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU que le projet de Règlement soit déposé.

8. Administration

8.1 Résolution 2026-06-76 - Entente intermunicipale de collaboration et de partage des coûts pour la gestion d'un barrage de castors mitoyen

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* habilite les municipalités à conclure des ententes intermunicipales afin d'exercer en commun des compétences municipales, de fournir des services et de réaliser des travaux, et à convenir des modalités de financement et de gestion applicables;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les compétences municipales* attribue aux municipalités régionales de comté (MRC) une compétence en matière de gestion des cours d'eau, et que les municipalités locales peuvent, selon les modalités établies par la MRC des Laurentides, effectuer certaines interventions requises lorsqu'une obstruction — notamment un barrage de castors — nuit à l'écoulement des eaux ou représente un risque pour la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT qu'un barrage de castors est situé à la limite des territoires de la Ville de Mont-Tremblant et de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, et que cette situation nécessite une coordination formelle pour assurer la gestion efficace, sécuritaire et équitable des interventions requises;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des deux municipalités de définir les responsabilités respectives, les modalités de partage des coûts, les conditions d'accès au site ainsi que les mécanismes de coordination des interventions dans le cadre d'une entente intermunicipale formelle;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant agira à titre de municipalité coordonnatrice aux termes de ladite entente, et que le directeur du Service de l'environnement et du développement durable, M. Robert Lajoie, a été désigné pour assurer la représentation et la gestion administrative de l'entente au nom de la Ville;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a examiné les modalités de l'entente intermunicipale de collaboration et de partage des coûts relative à la gestion du barrage de castors mitoyen et considère qu'elles sont conformes aux intérêts de la Ville et à ses obligations légales.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER l'entente intermunicipale de collaboration et de partage des coûts pour la gestion d'un barrage de castors mitoyen, la délégation de la MRC des Laurentides et le droit de passage, intervenant entre la Ville de Mont-Tremblant et la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, dont une copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER Stephanie Carriere, directrice générale et greffière-trésorière, à signer ladite entente au nom et pour le compte de Lac Tremblant Nord, et à accomplir tout acte nécessaire à la mise en œuvre de celle-ci;

DE TRANSMETTRE une copie certifiée conforme de la présente résolution à la Ville de Mont-Tremblant, ainsi qu'à la MRC des Laurentides, aux fins de leurs dossiers respectifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 Résolution 2026-06-77 – Achat billets du Sommet de l'Innovation Municipale

CONSIDÉRANT QUE le Sommet de l'innovation municipale se tiendra à Mont-Tremblant et constitue une occasion de formation, de perfectionnement et d'échange sur les meilleures pratiques en gestion municipale;

CONSIDÉRANT QUE la participation des élus à cet événement permettra d'acquérir des connaissances et des outils favorisant l'amélioration des services offerts aux citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat d'un billet pour la participation au Sommet de l'innovation municipale qui se tiendra à Mont-Tremblant.

D'AUTORISER la direction générale à effectuer les paiements requis conformément à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 Résolution 2026-06 -78 - Appui - Mouvement Zachary Miron

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2024, Zachary Miron, âgé de 15 ans et externien de l'Externat Sacré-Coeur de Rosemère, a perdu la vie après avoir consommé une boisson énergisante lors d'une sortie scolaire en ski;

CONSIDÉRANT que le rapport de du coroner est sans équivoque : le mélange d'un médicament pour le TDAH et d'une seule canette de boisson énergisante lui a été fatal;

CONSIDÉRANT que ses parents, David Miron et Veronica Martinez, ont fondé le Mouvement Zachary Miron afin qu'aucune autre famille ne vive un tel drame, et que ce mouvement a depuis rassemblé plusieurs organisations des milieux scolaire, sportif, médical et syndical du Québec;

CONSIDÉRANT que le 6 mai 2026, tous les partis représentés à l'Assemblée nationale du Québec ont adopté à l'unanimité une motion demandant des mesures concrètes pour mieux protéger les jeunes de moins de 16 ans, notamment en encadrant la vente et la distribution de boissons énergisantes;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite soutenir l'objectif énoncé par ces derniers qui est de mieux protéger les jeunes et de mieux informer les familles sur les risques liés à la consommation de boissons énergisantes, avec ou sans médication associée;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère s'est engagée dans sa Politique MADA - Famille à poursuivre ses actions afin de faciliter l'adoption de saines habitudes de vie dans le but de favoriser un mode de vie sain axé sur la santé physique et mentale, notamment en élargissant l'offre d'aliments sains dans les activités et événements de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Lac Tremblant Nord exprime son appui au Mouvement Zachary Miron et à ses objectifs de protection de la santé des jeunes.

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Lac Tremblant Nord demande au gouvernement du Québec de légiférer sans délai afin d'interdire la vente de boissons énergisantes aux personnes de moins de 16 ans.

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Lac Tremblant autorise l'administration municipale à signer toute entente donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4 Résolution 2025-06-79 - Dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte le rapport financier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord pour l'année 2025 tel que déposé, ainsi que le rapport de l'auditeur préparé par Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l. et qu'une copie desdits rapports soient transmise au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, en conformité avec l'article 176.2 du Code municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.5 Résolution 2026-06-80 - Dépôt des faits saillants du rapport financier 2025 par la mairesse

CONSIDÉRANT que le conseil a accepté le dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 séance tenante ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que lors d'une séance tenue au plus tard en juin, la mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que ce rapport est diffusé sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l., tel que requis par la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mai 2026

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 Résolution 2026-06-81 - Demande DPCOL260003, demande de permis pour une construction neuve, matricule 1427-69-1052-0-005-0001, lot 6 219 789 du cadastre du Québec; 2^e présentation;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis pour une construction neuve et des documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par le coordonnateur en urbanisme, permis et inspections;

CONSIDÉRANT la réduction apportée à la fenestration du côté du Lac-Tremblant;

CONSIDÉRANT le changement de couleur du revêtement de pierre;

CONSIDÉRANT que seuls les luminaires fonctionnels situés près des accès seront conservés;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'APPOUVER la demande de permis pour une construction neuve, les documents fournis en support à la demande et les plans conçus par Steve Girard, dessinés par B. M. Garbugli et C. Laroche, datés du 7 mai 2026 ainsi que le plan d'implantation préparé par Alain Sansoucy, A-G. dossier 41230, minute 41333 en date du 19 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2.2 Résolution 2026-06-82 - Demande DPCAL260018, demande de certificat d'autorisation pour la construction d'une entrée privée, matricule 1427-69-1052-0-005-0001, lot 6 219 789 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour la construction d'une entrée privée et des documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par le coordonnateur en urbanisme, permis et inspections;

CONSIDÉRANT l'emplacement de l'entrée privée;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

D'APPOUVER la demande de certificat d'autorisation pour la construction d'une entrée privée, les Kevin Côté, ingénieur, dossier ING-26-002, datés du 6 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2.2 Dépôt du procès-verbal : 13 et 27 avril 2026.

10. Acceptation de correspondance : S-O

11. Affaires nouvelles : S-O

12. Période d'intervention des membres du conseil :

13. Période de questions : S-0

14. Résolution 2026-06-83 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 11 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

(S) Kimberly Meyer

Kimberly Meyer
Mairesse

(S) Stephanie Carriere

Stephanie Carriere
Directrice Générale et greffière - trésorière